

SÉANCE ORDINAIRE **DU 06 MARS 2020**

Le six mars deux mil vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain BORDE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs BAYLE Jean-Louis, BORDE Alain, BORDE Marie-Hélène, GAGET Fabienne, GOURAND Jean-Claude, LENOIR Marc, LENOIR Yves, de RANGO Christine

Absents excusés : Mme de VILLENAUT Gabrielle, Mrs SANNOM Davy, VARLET Charles-Henri

Secrétaire de séance : Mr LENOIR Yves

En ouvrant la séance, le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion qui est approuvé à l'unanimité.

Compte administratif 2019-Commune

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2019 dressé par la Receveuse Municipale. Ce compte fait apparaître un excédent de 102 164.82 Euros pour la section de fonctionnement et un déficit de 107 527.69 Euros pour la section d'investissement.

Le compte administratif dressé par le Maire et présentant le même résultat que le compte de gestion est également approuvé.

Compte administratif 2019- Locaux commerciaux

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2019 dressé par la Receveuse Municipale. Ce compte fait apparaître un excédent de 3 182.72 Euros pour la section de fonctionnement et un déficit de 2 524.28 Euros pour la section d'investissement.

Le compte administratif dressé par le Maire et présentant le même résultat que le compte de gestion est également approuvé.

Compte administratif 2019- Terrain route de Dornes

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2019 dressé par la Receveuse Municipale. Ce compte fait apparaître un excédent de 5 197.16 Euros pour la section de fonctionnement et un déficit de 135 Euros pour la section d'investissement.

Le compte administratif dressé par le Maire et présentant le même résultat que le compte de gestion est également approuvé.

Affectation des résultats 2019

L'excédent de fonctionnement du budget de la commune, soit 102 164.82 Euros sera reporté à l'article 002 du budget primitif 2020 à hauteur de 41 000.13 et à l'article 1068 (affectation complémentaire en réserve) pour 61 164.69 Euros.

L'excédent de fonctionnement du budget des locaux commerciaux, soit 3 182.72 Euros sera reporté à l'article 002 du budget primitif 2020 à hauteur de 658.44 et à l'article 1068 (affectation complémentaire en réserve) pour 2 524.28 Euros.

L'excédent de fonctionnement du budget du terrain route de Dornes, soit 5 197.16 Euros sera reporté à l'article 002 du budget primitif 2020 à hauteur de 5 062.16 Euros et à l'article 1068 (affectation complémentaire en réserve) pour 135.00 Euros.

SIAEP « Rive Droite Allier »

Suite à la loi NOTRe, le SIAEP « Rive Droite Allier » devait disparaître au 31 décembre 2019 et rejoindre Moulins Communauté.

Toutefois, une loi en date du 27 décembre 2019 autorise la continuité du fonctionnement du syndicat avec délégation de la compétence « eau potable » par la Communauté d'Agglomération de Moulins.

Il est donc demandé à Moulins Communauté la délégation de la compétence « eau potable » au SIAEP « Rive Droite Allier ». Dans l'attente de la réponse de l'EPCI à cette demande, qui doit être connue au plus le 30 juin 2020, le SIAEP continue d'exister juridiquement, les mandats des membres du comité syndicat sont maintenus.

Questions diverses

- La commune est toujours en attente du devis de l'entreprise GILET et BERNARD pour la réfection de l'éclairage de la salle des fêtes. Il faudra procéder à une relance.
- La dénomination et numérotation des voiries est en cours : les propriétaires et locataires ont été informés par courrier de leur nouvelle adresse postale. Suite à une réclamation quant à l'orthographe du nom d'un lieudit, il est confirmé qu'il s'agit de « **La Rizolle** » et non pas « l'Arizolle ».
- Les permanences au bureau de vote pour les élections municipales du 15 mars prochain sont mises en place.